

Pavillon Boréal

1149, avenue Olivier
Saint-Agapit (Québec) G0S 1Z0
Téléphone : 418 888-4211

Pavillon des Prés

1157, rue du Collège
Saint-Agapit (Québec) G0S 1Z0
Téléphone : 418 888-4211

1. HORAIRE DE L'ÉCOLE

Horaire des élèves du primaire (1^{re} année à 6^e année)

Avant-midi : 7 h 50 à 11 h 15
Après-midi : 12 h 40 à 15 h 05

Horaire des élèves du préscolaire 4 ans et 5 ans

Avant-midi : 8 h 05 à 11 h 15
Après-midi : 12 h 40 à 14 h 12

Le secrétariat est ouvert de 7 h 30 à 11 h 30 en avant-midi puis de 12 h 30 à 15 h 30 en après-midi. Vous pouvez joindre le secrétariat par téléphone au 418 888-4211, poste 0 ou par courriel à l'adresse électronique suivante eperviere@cssdn.gouv.qc.ca.

2. GESTION DES ABSENCES DES ÉLÈVES

Toute absence, retard ou départ hâtif doit être motivée par le parent avant le début des classes.

VIA LA PLATEFORME MOZAÏK PORTAIL



Téléchargez dès maintenant l'application **MParent** sur votre cellule. Vous pouvez également motiver les absences de votre enfant à l'avance : par exemple, un rendez-vous médical ou avec un spécialiste grâce à la tuile **absences**.

Lien pour l'application **MParent** : <https://griics.ca/mparent-telechargez-des-maintenant-la-nouvelle-application-mobile/>



Cette interface vous permettra aussi d'accéder à l'information scolaire, comportementale et financière (états de compte, relevés fiscaux, factures) également.



Au niveau du **service de garde**, les plages horaires qui y sont associées (avant le début des classes, la période du dîner et après les heures de classe) ne pourront pas être signalées via le portail Mozaik. Le parent devra donc continuer de signaler les absences, pour ces plages seulement, directement au service de garde (418-888-4211 poste 18040). Pour les journées pédagogiques ou les absences à une période exclusivement au service de garde, la procédure habituelle s'applique.

Départ des élèves durant la journée

Ces départs devraient être exceptionnels. Tout parent qui souhaite que son enfant quitte l'école durant les heures de classe doit en aviser son titulaire, le secrétariat de l'école ainsi que le service de garde. En cas d'urgence, adressez-vous au secrétariat de l'école.

Absences pour voyages ou activités sportives

L'enseignant n'a pas l'obligation de remettre le travail fait en classe, ni de reprendre les notions manquées lors d'un congé prolongé. S'il y a lieu, il est de la responsabilité du parent de s'assurer que son enfant fera le travail au retour et/ou récupérera les notions enseignées en son absence.

3. SURVEILLANCE

Au préscolaire et au primaire, le personnel assure une surveillance sur la cour d'école **10 minutes** avant l'entrée des élèves **le matin et le midi**, soit à compter de 7 h 40 le matin et à compter de 12 h 30 après le dîner.

Pour des raisons de sécurité, si votre enfant ne fréquente pas le service de garde, nous demandons aux parents de s'assurer que leur enfant ne se présente pas sur le terrain de l'école avant ces heures.

En cas de mauvais temps, n'hésitez pas à accompagner votre enfant à la porte principale et à sonner. Il sera accompagné par un adulte qui le reconduira en classe.

4. CIRCULATION ROUTIÈRE ET STATIONNEMENT AUTOUR DE L'ÉCOLE

Le secteur entourant l'école a été construit à une époque où la circulation routière était beaucoup moins importante. Il est donc du devoir de chacun de redoubler de prudence autour des rues Olivier et du Collège afin de protéger nos petits.

En collaboration avec le conseil d'établissement, nous demandons aux parents de favoriser les pratiques suivantes, surtout à la période de pointe entre 7 h 30 et 8 h :

- Si vous désirez accompagner votre enfant jusqu'à la cour, merci d'utiliser le stationnement devant le Pavillon des Prés ;
- L'endroit le plus sécuritaire pour accéder à la cour est situé près de la clôture du Pavillon des Prés ;
- Éviter le stationnement du Pavillon Boréal en tout temps. Cela occasionne des manœuvres de recul qui mettent en danger nos petits marcheurs et cyclistes ;
- Respecter la limite de vitesse de 30 km/h et la réglementation concernant le stationnement. (un seul côté est permis sur la rue du Collège) ;
- Les virages en U sont interdits par le code de la sécurité routière. Merci de protéger les petits qui arrivent de la piste cyclable au bout de la rue Olivier.

5. SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE

Le service de garde ouvre ses portes dès le **vendredi 22 août 2025**, soit la deuxième journée pédagogique du calendrier scolaire. Ce service est accessible pour tous les élèves de l'école sur inscription.

Vous pouvez contacter la responsable du service de garde, Madame Isabelle Têtu par téléphone au 418 888-4211, poste 18040 ou par courriel à l'adresse électronique service-garde.eperviere@cssdn.gouv.qc.ca. La direction de l'école demeure la première répondante de ce service.

En fin de journée, les parents qui viennent chercher leur enfant doivent se présenter au poste d'accueil à l'entrée principale du Pavillon des Prés. Cela concerne tous les élèves qui fréquentent le service de garde à la période de fin de journée. Le parent se présente à l'entrée du Pavillon des Prés et il est accueilli par une éducatrice. Celle-ci appellera l'enfant au walkie-talkie à ce moment et l'éducatrice responsable de l'enfant confirmera que le message est bien reçu. L'enfant pourra se déplacer vers le poste d'accueil et devra passer devant celui-ci afin que l'éducatrice à ce poste puisse confirmer visuellement le départ de l'enfant avec son parent.

Afin de faciliter la circulation et la sécurité sur la rue du Collège, nous demandons aux parents de se stationner dans le stationnement de la municipalité (ancien couvent) et de traverser à pied pour venir chercher leur enfant.

Quant à la période des repas, vous devez prévoir un lunch sans noix ni arachides. Vous devrez aussi prévoir une gourde d'eau remplie à la maison avant son départ pour l'école ainsi que des collations santé (fruits, légumes, fromage ou yogourt).

Horaire et coût du service de garde

MATIN	MIDI	PRÉSCOLAIRE	FIN DE JOURNÉE
6 h 30 à 7 h 50	11 h 15 à 12 h 40	7 h 50 à 8 h 05 <hr/> 14 h 12 à 15 h 05	15 h 05 à 17 h 45
JOURNÉES PÉDAGOGIQUES			6 h 30 à 17 h 45

Moment	Coût
Avant le début des cours en avant-midi	4\$
Période du dîner	4,25\$
Après les cours de l'après-midi	8\$
Période préscolaire	3\$
Journée complète	9,50\$
Journée pédagogique	13\$
Semaine de Relâche	18,60\$

6. LE TRANSPORT SCOLAIRE : POUR LES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES OU POUR LES DÉPLACEMENTS ENTRE L'ÉCOLE ET LA MAISON

Le code de la sécurité routière (L.R.Q.), chapitre C-24.2 oblige le conducteur à arrimer les bagages de façon à garantir :

- Sa liberté de mouvement et son efficacité au volant ;
- L'accès libre de tous les passagers à toutes les sorties ;
- La protection des passagers contre toute blessure causée par la chute ou le déplacement d'articles transportés dans l'autobus ou le minibus.

IL EST INTERDIT :

- De transporter certains équipements sportifs tels : skis et équipements de ski, planches et raquettes à neige, bâtons et sacs de hockey, traîneaux, traînes, luges, objets contondants (certains parapluies à bout pointu et autres), etc. ;
- De transporter tout animal terrestre ou aquatique ;
- De transporter des instruments de musique de plus de 60 cm ;
- De transporter des planches à roulettes ;
- De transporter des patins à roues alignées et des patins sans protège-lames qui ne sont pas placés à l'intérieur d'un sac protecteur résistant ;
- Sans limiter ces cas, de transporter tout objet que l'élève ne peut maîtriser lors du transport.

Notre MISSION

- À l'école de l'Épervière, on grandit, on s'épanouit, on réussit !

Notre VISION



Nos VALEURS

- **La bienveillance** : À notre école, chacun est respecté, accueilli avec ouverture, écouté, valorisé, en sécurité et protégé. Les élèves sont appelés à devenir altruistes, empathiques, à prendre soin des autres et à agir avec courtoisie en tout temps.
- **L'épanouissement** : À notre école, chacun est amené à développer son plein potentiel. À travers l'innovation et une multitude d'activités, on apprend dans le plaisir, on développe son sentiment d'appartenance, on fait fructifier ses talents et on découvre les multiples facettes de sa personnalité
- **La collaboration** : À notre école, tous sont appelés à s'entraider et à travailler en équipe dans la poursuite du bien commun et de la réussite de tous.

7. NOTRE PROJET ÉDUCATIF

Nos grands objectifs

OBJECTIF 1 : Augmenter les compétences en littératie.

OBJECTIF 2 : Favoriser un milieu de vie et d'apprentissage sécuritaire, stimulant et inclusif

8. CODE DE VIE

Valeurs	Bienveillance	Épanouissement et sécurité	Collaboration
Comportements attendus	Je respecte les autres dans mes paroles et dans mes gestes.	Je participe et je fais de mon mieux dans les activités qui me sont proposées.	Je circule en marchant calmement dans les corridors, je me tiens à droite et je chuchote, si nécessaire.
	Je respecte les consignes et j'accepte l'aide des adultes de l'école.	Je joue dans l'aire de jeux qui m'est assignée et je respecte les consignes de sécurité qui m'ont été enseignées.	Je respecte le matériel : le mien, celui des autres et de l'école. J'arrive à l'heure à l'école.
	Je règle mes conflits de façon pacifique. J'utilise les mots pour exprimer mes émotions.	Je m'habille selon le code vestimentaire de l'école et mes vêtements d'extérieurs sont adaptés à la température.	Je laisse les appareils électroniques de la maison chez moi. À l'école, j'utilise le matériel électronique qui m'est prêté dans un but pédagogique seulement.
	J'entretiens des relations sans rapport de force avec mes camarades.	Je ne mâche pas de gomme à l'école.	Je garde les lieux propres.
	J'utilise les réseaux sociaux et les applications informatiques en respectant la charte numérique du CSSDN.	Je barre convenablement mon vélo en arrivant à l'école. Je n'utilise aucun appareil servant à me déplacer dans la cour (vélo, planche à roulettes, patins) Je prévois des collations saines : fruits, légumes, yogourt, fromage.	Je consulte avec mes parents les communications de l'école.

Manquement mineur

Est considéré comme un manquement mineur tout manque de respect qui ne porte pas atteinte physiquement ou psychologiquement à un autre élève, un membre du personnel ou au matériel de l'école.

Manquement majeur

Est considéré comme un manquement majeur :

- Intimidation
- Cyberintimidation
- Violence (agression, bataille, menaces, extorsion, voies de fait, etc.)
- Vol, vandalisme
- Fugue
- Taxage
- Prise ou vente de drogue

Lors d'un manquement majeur, l'élève s'expose à une sanction qui est déterminée par la direction de l'école, et ce, en collaboration avec les intervenants impliqués auprès de l'élève. Elle tient compte de la gravité, la durée, la fréquence, la constance, l'intensité, la légalité du comportement et de l'impact sur la ou les victimes. Le choix tient compte également de l'âge, de la maturité, de l'aptitude de l'élève et des besoins.

Exemples d'interventions, de suivi et de sanctions

Types d'intervention	Exemples d'interventions ou d'actions possibles
Mesures préventives	Enseignement explicite, modelage, ateliers, pratiques, etc.
Mesures de renforcement	Encouragement verbal, félicitations, responsabiliser le jeune, étoile du mois, diplôme, certificat, permission spéciale, temps libres, période récompense, décroisement, activités-école, etc.
Mesures disciplinaires	Avertissement, rappel verbal, reprise de temps, arrêt d'agir, avis de manquement, perte de privilège, sortie de classe, note Mozaik, appel aux parents, travail supplémentaire, retrait d'une activité, période de réparation, rencontre élève/titulaire/direction, etc.
Mesures de réparation	Lettre ou dessin d'excuses, réflexion, rendre service à l'autre, pratique guidée du comportement attendu, travaux communautaires, promotion d'une règle dans l'école, fiche de réflexion, etc.
Mesures de soutien et d'aide	Accueil personnalisé, appel/courriel aux parents, collaboration étroite avec le parent, contrat personnalisé, rencontre individuelle, place privilégiée, récréation supervisée, plan d'action/d'intervention, feuille de route, suivi personnalisé avec un intervenant, protocole personnalisé, référence au CISSS, signalement DPJ, etc.

Objets et appareils technologiques personnels

Les objets de la maison sont interdits à l'école et seront confisqués. Ces objets pourront être permis lors de périodes de récompenses occasionnelles. Vous en serez informés et devrez les autoriser, car nous n'en serons pas responsables. Les appareils technologiques personnels (cellulaire, tablette, etc.) sont également interdits en tout temps à l'école.

Vouvoiement

Pour favoriser le respect et la bienveillance entre les élèves et le personnel de l'école, nous privilégions l'appellation madame ou monsieur et le vouvoiement est obligatoire.

Code vestimentaire

À l'école, l'habillement des élèves doit favoriser le respect de soi et des autres. Par conséquent, les vêtements trop courts ne sont pas acceptés pour des raisons de santé, de sécurité et de confort. Les vêtements doivent convenir à la température et aux activités sportives ou de jeux.

Pour ces raisons, les élèves doivent porter des chaussures différentes à l'intérieur de celles portées à l'extérieur. Les chaussures pour l'intérieur ne doivent pas avoir de semelles (noires) qui marquent le plancher.

Quelques balises pour la tenue vestimentaire :

- Le bas du chemisier ou du chandail et le haut du pantalon ou de la jupe doivent se croiser.
- Les deux épaules doivent être recouvertes. Le port des camisoles à bretelles étroites de type « spaghetti » n'est pas autorisé.
- La longueur du short ou de la jupe doit recouvrir au moins jusqu'à mi-cuisse.
- Une paire de chaussures propres pour l'intérieur est requise. Cette paire d'espadrilles peut aussi servir pour les cours d'éducation physique.
- Le port d'un couvre-chef (casquette ou autre) n'est pas autorisé dans l'école.
- Nous pourrions aussi intervenir pour d'autres situations qui nous semblent incorrectes : un décolleté trop prononcé, un pantalon à taille trop basse, etc.
- En cas de non-respect des balises ci-dessus, les parents en seront informés et l'élève devra corriger la situation aussitôt.
- Les qui font la promotion de valeurs telles que le racisme, l'homophobie, la violence, l'intimidation, le sexisme, ou autres sont prohibés.

EN TOUT TEMPS, CHAQUE MEMBRE DU PERSONNEL A LE DROIT ET LE DEVOIR D'INTERVENIR AUPRÈS DES ÉLÈVES.

Circulation et mode de conduite dans l'école

La circulation dans l'école se fait toujours en marchant à droite dans les corridors, les salles, les escaliers ou dans la cour en vue de l'entrée dans l'école.

Pour assurer la sécurité de chacun des élèves, pour favoriser un bon climat de travail, pour se préparer à bien travailler, pour éviter les pertes de temps, le chuchotement est requis à l'intérieur.

Bicyclette

Pour les mois de mai, juin, septembre et octobre, les élèves sont autorisés à venir à l'école en vélo et nous favorisons cette pratique. Les vélos doivent être rangés dans le support prévu à cet effet situé à l'extérieur des aires de jeux. Pour la sécurité des élèves, aucune personne n'est autorisée à circuler à vélo à l'intérieur des aires de jeux. L'école n'assume aucune responsabilité quant au bris, au vol ou la recherche de vélos. Nous recommandons que ceux-ci soient attachés adéquatement.

Tout autre accessoire à roulettes n'est pas permis à l'école ainsi que dans son environnement. Il en est ainsi pour les patins à roues alignées, les planches à roulettes, et ce, pour des raisons de sécurité.

9. PREMIERS SOINS ET URGENCES

Il est de la responsabilité des parents de faire connaître les numéros de téléphone où les rejoindre et le nom d'une personne à contacter en cas d'urgence. Il est ainsi important de retourner rapidement les appels de l'école.

Lorsqu'un élève se blesse, des soins provisoires sont prodigués. Cependant, si un élève est atteint d'un malaise soudain, afin d'empêcher l'aggravation de son état, un appel est fait à la maison afin d'informer les parents ou la personne désignée en cas d'urgence par les parents pour les informer de la situation et leur demander, si nécessaire, de venir chercher l'enfant.

Dans l'impossibilité de les rejoindre, l'école prend les dispositions qu'elle croit les meilleures dans les circonstances. S'il y avait des frais de transport, pour une ambulance ou un taxi, ils seraient à la charge des parents. En l'absence du parent ou d'un tuteur lorsque la situation l'exige, l'élève transporté est accompagné par un adulte de l'école.

Assurances-accidents

Le Centre de services scolaire des Navigateurs s'assure que ses installations matérielles sont conformes et respectent les normes de sécurité et s'assure que ses activités soient menées de façon sécuritaire et responsable. Malheureusement, il peut arriver que des incidents surviennent sur les lieux de ses établissements scolaires malgré les précautions prises.

Nous vous rappelons que l'assurance que détient le CSSDN n'est pas une assurance-accident, mais plutôt une assurance de responsabilité civile seulement. Cette assurance peut rembourser certains frais encourus à la suite d'un incident seulement si la preuve de responsabilité du CSSDN, de ses écoles ou de son personnel est établie. Si les faits au dossier démontrent que la responsabilité du CSSDN, de ses écoles ou de son personnel n'est pas engagée, aucun paiement ou remboursement n'est effectué, que ce soit pour des dommages corporels ou matériels.

Prendre note que sont exclues de la couverture d'assurance en responsabilité civile les commotions cérébrales qui surviennent lors de la pratique d'un sport de contact. Par sports de contact, on entend notamment le hockey, le football, la boxe ou la lutte.

Compte tenu de ce qui précède, nous encourageons fortement les parents à souscrire à une assurance-accident privée au bénéfice de leur enfant qui fréquente un établissement scolaire du Centre de services scolaire des Navigateurs, à plus forte raison si cet enfant est inscrit dans un sport de contact au CSSDN ou participe à une telle activité offerte ou chapeauté par le CSSDN en cours d'année.

10. ENGAGEMENT AUX RÈGLES DE VIE

J'ai pris connaissance des règlements de l'école et je m'engage à les respecter.

Nom de l'élève : _____

Signature de l'élève : _____

Nom du parent : _____

Signature du parent : _____

Date _____

Charte numérique CSSDN

Respect



J'utilise un langage respectueux dans mes communications.



Je vérifie mes sources et respecte les droits d'auteur.

Responsabilité



Je demeure vigilant quant à la sécurité du système informatique.



J'utilise avec précaution, et lorsque permis, l'appareil numérique qui m'est assigné.



Je conserve les paramètres de configuration existants.

Intégrité



Je prends ou diffuse des photos, vidéos ou enregistrements sonores uniquement avec l'approbation des personnes concernées.

Coopération



Je m'en tiens à la tâche demandée.



Je signale sans délai toute problématique.

Notre engagement pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous

Le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) s'engage à assurer un environnement positif, sécuritaire, agréable et accueillant pour tous afin de favoriser le plein épanouissement des élèves, des jeunes, des adultes et du personnel.

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées ni dans les établissements et leur environnement immédiat ni dans le transport scolaire ni par le biais de l'électronique.

Chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres.

Tout incident doit être signalé sans délai et tout signalement sera traité avec diligence puis fera l'objet d'un suivi.

Le CSSDN s'engage aussi, dans une vision inclusive et restaurative, à chercher à comprendre et à répondre, dans la mesure du possible, aux besoins de tous les élèves impliqués dans une situation de violence, y compris les témoins.

Des définitions pour une vision commune

Violence : Toute manifestation de force de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Violence à caractère sexuel : Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

Intimidation : « Tout comportement, parole, acte, geste, délibéré ou non à **caractère répétitif**, exprimés **directement ou indirectement**, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de forces** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer, ostraciser. » (LIP, Art. 13, 2012.)

Intervenir pour assurer la protection des élèves

1. Agir avant les événements

De la formation et de l'information sont offertes aux élèves, au personnel et aux parents sur les actions à poser en situation de violence et d'intimidation. Des moyens confidentiels sont mis à la disposition de tous pour dénoncer ces incidents.

2. Agir au moment des événements

Aussitôt observés ou signalés, les actes d'intimidation ou de violence sont arrêtés et évalués. Des mesures de protection et de soutien sont mises en place afin de prévenir la répétition de ces gestes. Les signalements sont traités de façon confidentielle.

Si la sécurité de l'élève est menacée ou s'il est victime d'un acte criminel, l'école communiquera avec les services de la sécurité publique.

Les parents des élèves concernés sont informés de la situation et invités à participer activement à la recherche de solutions. L'auteur des gestes reprochés et ses parents devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse.

Les élèves impliqués seront invités à s'engager dans une démarche réparatrice.

3. Agir après les événements

Toute situation bénéficie d'un suivi afin de s'assurer que les actes aient pris fin et que les élèves retrouvent leur sentiment de sécurité. Les personnes concernées sont informées de l'évolution de la situation.

Civilité au primaire

Le développement et le maintien d'un bon climat d'apprentissage sont une responsabilité partagée. Chacun doit y contribuer à sa façon, en fonction de son rôle au sein de l'organisation, afin que soient respectés tous les comportements favorisant les relations interpersonnelles polies, respectueuses, harmonieuses et productives.

Rôles et responsabilités

Il est du devoir de chacun dans le milieu de travail et scolaire :

- de faire preuve de civilité avec autrui en intégrant dans ses relations le respect, la collaboration, la politesse, la courtoisie, l'intégrité et le savoir-vivre;
- de porter un regard critique sur son propre comportement et son impact sur les autres afin d'y apporter les correctifs nécessaires si requis;
- de reconnaître qu'il lui revient d'initier des actions pour corriger une situation qui lui crée de l'inconfort;
- d'exprimer clairement ses limites dans le respect en s'appuyant sur les faits reprochés;
- d'intervenir le plus rapidement possible afin d'éviter que la situation ne s'envenime;
- de demander l'appui de son supérieur, d'une personne en autorité, d'un collègue ou du responsable de la politique, s'il ne se sent pas capable d'intervenir seul par rapport à la situation qui lui crée de l'inconfort;
- d'intervenir lorsqu'il est témoin d'un geste d'incivilité.



Habilités et comportements attendus



Faire preuve d'**empathie**, d'ouverture et d'écoute face aux autres.



Favoriser la **confiance** et le **soutien** à l'égard des autres.



Agir et communiquer avec **respect**, **délicatesse**, **tact** et **diplomatie**.



Faire preuve de **jugement**, agir avec **intégrité** et **civilité**.



Entrer en contact de façon **courtoise** et entretenir de **bonnes relations**.



Collaborer adéquatement avec les collègues et son environnement.